



**Laboratoire
Départemental**

Agréé par : Ministères de l'Agriculture, de la Santé, de l'Environnement
Portées d'agrèments communiquées sur demande

Destinataires des copies du dossier

Destinataire

EARL CARPIO

<LE PRELEVEUR>

6 Impasse des Noyers

<LE CLIENT>

17150 CONSAC

Client: EARL CARPIO

6 Impasse des Noyers

17150 CONSAC

Rapport d'essai

émis le : 04/03/2011

DOSSIER N° : SA-11-00394 du 21/02/2011

Date et Heure de réception : 17/02/2011 10:00

Préleveur ou Destinataire : DSV CHARENTE MARITIME

Référence du client : 1

Site prélèvement : PISCICULTURE CARPIO

Espèce : CARPES ET CARASSINS

Poids :

Bassin : Hors Sol

Température : 8.0 °C

Observations :

PRELEVEMENT D'ORGANES

Paramètres	Accr.	Résultat	Méthode
Nombre de poissons prélevés au LD 40	10		

Page 1/2

1, rue Marcel David - B.P. 219
40004 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 06 08 08 - Fax : 05 58 06 15 47
Mél. : labo.depart40@cg40.fr / Site : www.ld40.com
SIRET 224 0000 18 00040

www.landes.org



ACCREDITATION
N° T-0992
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Conseil général des Landes



Laboratoire Départemental

Agréé par : Ministères de l'Agriculture, de la Santé, de l'Environnement
Portées d'agrément communiquées sur demande

Rapport d'essai

émis le : 04/03/2011

DOSSIER N° : SA-11-00394

Référence du client : 1

VIROLOGIE

Paramètres	Accr.	Résultat	Méthode
Conformité de l'échantillon à la réception		Conforme suivant la Décision 2001/183/CE.	
Plan d'échantillonnage		Décision 2001/183/CE.	
Date prélèvement / Date début analyse		16/02/11 - 17/02/11	
Nombre de poissons prélevés :		10	
Nature / Conservation du prélèvement au LD40		Reins antérieurs Rates Cœurs / Conservation 2°C à 8°C.	
Nécrose Pancréatique Infectieuse (1)	#	Aucun virus de type NPI n'a été mis en évidence sur l'échantillon analysé après deux passages sur lignée cellulaire sensible.	Décision 2001/183/CE et texte français de référence CNEVA/LCRV
Septicémie Hémorragique Virale (SHV)	#	Aucun virus de type SHV n'a été mis en évidence sur l'échantillon analysé après deux passages sur lignées cellulaires sensibles.	Décision 2001/183/CE et texte français de référence CNEVA/LCRV
Nécrose Hématopoïétique Infectieuse (NHI) (1)	#	Aucun virus de type NHI n'a été mis en évidence sur l'échantillon analysé après deux passages sur lignée cellulaire sensible.	Décision 2001/183/CE et texte français de référence CNEVA/LCRV
Virémie Printanière de la carpe		Absence du virus de la Virémie Printanière de la Carpe sur l'échantillon analysé. Culture négative sur les prélèvements ; absence d'effet cytopathogène après deux passages sur cultures cellulaires sensibles.	

Commentaire sur l'échantillon:

Le responsable technique,
Dr A. MESPLÈDE,
Directeur

Les adjoints au Responsable Technique,
Mme M. DUMARTIN
Directrice-Adjointe

Dr M.L. EINSITEL

Dr P. DANIEL

Signataires habilités des rapports d'essais:

Mme M. CHAGUE Virologie, PCR,
Bactériologie Poissons
Mme A. GARRIDO Immunologie
Mlle C. BELLET PCR

Le rapport d'essais ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s)
Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du Laboratoire Départemental des Landes.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole #.